



# CONSEIL MUNICIPAL

## du 1<sup>er</sup> avril 2026

Présents : 26	<b>L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> avril</b> , à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .
Excusés : 1	
1 pouvoir	
Absents : ---	
Votants : 27	
En exercice : 27	<b>Étaient présents</b> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENTCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU.
Délégation certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	
Le 8 avril 2026,	
Publiée, le 8 avril 2026,	
Notifiée, le 8 avril 2026.	
<b>Étaient absents excusés</b> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU).	
<b>Assistait également au titre des services</b> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëticia PAYEN, DGA.	
<b>Secrétaire de séance</b> : M. Bruno CHICOISNE.	
<b>Date de la convocation</b> : 26 mars 2026	
<b>Délégation n°260401_23</b>	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b> <b>Désignation d'un représentant auprès du syndicat mixte e-collectivités</b>

Le Maire expose que le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements).

L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Madame le Maire propose la candidature de M. Frédéric LEGRAS.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-2,**

**Considérant la nécessité de désigner un représentant de la commune auprès de e-collectivités,**

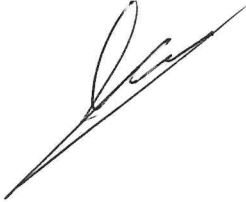
**Considérant la candidature de M. Frédéric LEGRAS,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 votants) :**

► **DÉCIDE** que la nomination du représentant de la Commune auprès du syndicat mixte **e-collectivités** se fera par un vote à main levée ;

► **DÉSIGNE** M. Frédéric LEGRAS en tant que représentant de la Commune auprès du syndicat mixte **e-collectivités**.

**Bruno CHICOISNE**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,**  
**Nadine YOU**

